



Yukon

Population : 35 874

Nombre d'écoles (M-12) : 33

Nombre d'élèves en M-12 : 5 456

Nombre de programmes d'apprentissage en ligne (M-12) : 2

Nombre d'élèves en apprentissage en ligne en M-12 : 588

Gouvernance et réglementation

La Loi sur l'éducation de 2002 autorise le ministre de l'Éducation à mettre à la disposition des élèves des cours à distance et à exiger des droits à ceux qui les suivent. L'enseignement à distance est y est défini comme étant un programme d'études ou un cours dont le contenu et les ressources sont envoyés à l'élève qui les étudiera seul, sans dépendre d'un établissement scolaire.

Bien qu'Éducation Yukon soutienne les programmes d'apprentissage en ligne et mixte basés sur le territoire, le ministère est toujours engagé dans plusieurs protocoles d'entente avec des fournisseurs d'apprentissage à distance provenant d'autres juridictions. Dans ces cas, les mémorandums fournissent une couche supplémentaire de réglementation à suivre par les écoles.

La majeure partie de l'enseignement à distance est financée de la même manière que l'enseignement traditionnel. Cependant, les parents peuvent avoir droit au remboursement des ressources didactiques dites indispensables à l'éducation à distance ou en ligne, et ce à la discrétion du sous-ministre.

Programmes d'apprentissage en ligne (M-12)

L'école virtuelle Aurora (ÉVA) est la seule école en ligne du territoire. En tant qu'établissement public, elle relève directement du ministère de l'Éducation, à l'instar de toute école traditionnelle. Au total, 98 élèves suivaient au moins un de ses 51 cours en ligne au cours de l'année scolaire 2018-2019.

Notons par ailleurs que le Yukon utilise toujours certains programmes offrant des cours à distance provenant de quatre écoles britanno-colombiennes, ainsi que ceux offerts par le Centre francophone d'éducation à distance (CFÉD) en Alberta, que ce soit pour des cours uniques ou des études à temps plein. En 2018-2019, 55 élèves ont suivi des cours offerts par ces quatre établissements britanno-colombiens. De plus, 13 élèves et 4 enseignants ont été inscrits aux programmes offerts par CFÉD (8 élèves inscrits au programme contractuel et 5 élèves et 4 enseignants dans le programme d'appui à l'enseignement)

Programmes d'apprentissage mixte ou hybride (M-12)

Selon Éducation Yukon, l'apprentissage mixte ou hybride est un programme d'éducation officiel permettant à l'élève d'apprendre au moyen de contenus, d'enseignements et de rétroactions gérées de façon numérique, d'une part, et d'activités de groupe en personne organisées dans un lieu physique supervisé (en dehors de chez lui), d'autre part. L'élève contrôle en partie la durée, le lieu, la méthode ou le rythme des activités.

Le ministère finance un système de gestion de l'apprentissage (ex. Moodle) et le contenu numérique, qu'il met à la disposition de toutes les écoles du territoire. Il finance également une partie des 38 conseillers en apprentissage assisté par la technologie. Ces conseillers sont chargés de soutenir l'apprentissage mixte et l'accès à différents supports matériels, logiciels et autres.

Éducation Yukon utilise les données du système de gestion de l'apprentissage Moodle afin de comptabiliser le nombre d'élèves inscrits à au moins un cours d'apprentissage mixte ou hybride. Au cours de l'année scolaire 2018-2019, 418 élèves issus de 18 des 30 écoles du territoire participaient à l'apprentissage mixte ou hybride de la maternelle à la 12e année, soit plus de 13 % des élèves yukonais de la 5e à la 12e année.